

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix-huit septembre

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel à Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

N° 143/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 septembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2017,

Objet de la délibération :

Déchets ménagers /
tarifs particuliers, Abbans-
Dessous et Abbans-Dessus à
compter de 2017

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 73
- Absents : 26
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 9
- Votants : 84

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Doney Jean-Marie à M. Marechal Philippe, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoi Frédéric, M. Edme Philippe à Mme Faivre Sarah,
- Procuration** M. Fourquet Luc à M. Mougins Gérard, Mme Petit Marie-Jeanne à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
- Suppléé(e)s** Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Chopard Félix par M. Oudot Pascal, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier,
- Excusé(e)** Mmes Keller Véronique, Galmiche Christelle & Faillenet Bernadette, Ms. Dugourd Pascal, Maugain Romuald & Bruchon Pierre
- Absent(e)s** Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Laporte Jean, Petetin Yves & Simon Gilles,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Pour permettre la facturation des déchets ménagers pour les particuliers sur les communes d'Abbans Dessus & Abbans Dessous, la CCLL doit voter les tarifs qui étaient en vigueur dans l'ex Communauté de Communes du Val Saint Vitois, à savoir :

A la levée pour les particuliers : par an							
Nb pers	Volume bac OM en litres	Abonnement (part fixe)	Forfait 18 levées par an	Coût levée supplémentaire	redevance 1 fois/3sem	Redevance 1 fois/15 jours	Redevance toutes les semaines
1	140	58	32 €	2 €	90 €	106 €	158 €
2	140	58	80 €	2 €	138 €	154 €	206 €
3	140	58	120 €	2 €	178 €	194 €	246 €
3	240	58	142 €	4 €	200 €	232 €	336 €
4	240	58	160 €	4 €	218 €	250 €	354 €
5	240	58	200 €	4 €	258 €	290 €	394 €
6	240	58	240 €	4 €	298 €	330 €	434 €
7	240	58	280 €	4 €	338 €	370 €	474 €
Résidence secondaire = tarif 1 habitant, 140 L							

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide les tarifs ci-dessus détaillés pour les communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus à compter de 2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20170918-143-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017
Affichage : 18/09/2017

Fait et délibéré en séance, le 18.09.17

Pour Extrait conforme,
Communauté de Communes
Loue Lison Jean-Claude GRENIER
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS Président

